

➤ « City Vacances » est une structure de loisirs ouverte à tous sottevillais et sottevillaises, âgés de 11 à 17 ans.

➤ La structure « City Vacances » est un lieu d'accueil, de rencontres, d'échanges, d'informations et d'expressions favorisant l'émergence de projets.

Elle doit permettre :

- D'intégrer les jeunes dans l'organisation de leurs loisirs
- D'être acteurs de l'animation de la vie locale, culturelle et sportive de la commune
- De créer des liens entre les jeunes
- De valoriser l'image des jeunes
- De centraliser les demandes des jeunes
- De faciliter l'accès des jeunes à l'information

City Vacances est avant tout un espace où chacun vient pour passer de bons moments. Il est donc demandé à chacun de faire particulièrement attention à son comportement. Il ne sera aucunement toléré :

- Toute agression physique et/ou verbale dirigée vers les jeunes ou les adultes.
- Toute détérioration du matériel, local, minibus...

De plus, afin de garantir le bon déroulement des temps d'activité, l'utilisation du téléphone portable ne sera pas autorisée **pendant** l'activité et les temps de repas. L'équipe se réserve le droit de limiter son usage sur d'autres temps si besoin.

L'accès à la structure et aux activités est conditionné par la connaissance et le bon respect de la charte du participant. **La signature de celle-ci implique l'acceptation de toutes les règles énoncées.**

La municipalité pourra prendre des sanctions en cas de non-respect de la présente charte. Ces sanctions pourront être :

- Un simple rappel verbal : le jeune s'engage à faire des efforts par la suite
- La perte momentanée d'un droit (sortie, veillée, séjour...) suite à un trop grand nombre de rappel (Les parents seront informés de cette démarche)
- L'exclusion temporaire du jeune des dispositifs municipaux avec un rendez-vous parents/enfant.
- Exclusion définitive du jeune des dispositifs municipaux avec un rendez-vous parents/enfant.
- Procédure d'urgence : mise à l'écart immédiate du jeune afin de garantir la sécurité

L'équipe d'animation proposera le plus souvent possible au jeune une mesure de réparation pour permettre une prise de recul sur la règle qui n'a pas été respectée.

Si toutefois le jeune participe à des actes d'incivilités sur la commune, la ville se réserve le droit de lui interdire l'accès à City vacances.

Rappel :

Les jeunes sont sous la responsabilité des animateurs pendant la durée de l'activité. En dehors des horaires prévus et lorsque les jeunes quittent délibérément l'activité, les jeunes sont sous la responsabilité de leurs parents.

Je soussigné, Madame, Monsieur,autorise, ma fille O, mon fils O, à s'inscrire à "City vacances". Je reconnais avoir pris connaissance de la charte du participant avec mon enfant et l'accepte dans son intégralité.

Le

Signature du Responsable légal

Signature du jeune